

Sujet : [INTERNET] ISDI FONTENAY EN PARISIS N°IC-20-082

De : jack.creusot@free.fr

Date : 19/12/2020 13:30

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

ISDI FONTENAY EN PARISIS N°IC-20-082

M et Mme Creusot
10 rue Christine
95190 Fontenay en Parisis
Mail : Jack.creusot@free.fr

Objet : Modification N°2 du PLU (projet de création d'un pôle équestre sur terrain de 16 HA comprenant une activité de stockage de déchets inertes par la SCEA Écuries du Domaine de la Couture mandatant la Société Environnement TP)

Monsieur Le Préfet,

Malgré notre protestation du 06 juillet 2019, liée à la modification N°2 du PLU de notre commune adressée à madame La Commissaire enquêtrice de l 'époque, le conseil municipal de Fontenay en Parisis a accepté ladite modification en date du 07 décembre 2020.

Nous ne pouvons avec stupéfaction que nous opposer à ce rebondissement inattendu de la part des dirigeants de notre municipalité.

En effet, la réalisation de l'ISDI ne nous garantit pas sur la durée de 5 à 6 années que les déchets apportés soient véritablement inertes. La municipalité au travers de ses habitants, notamment proche du lieu de stockage devront subir une nuisance tant au niveau auditif que polluante par une noria de poids lourds quasiment 6 jours sur 7.

De plus, ladite réalisation, outre se trouvant proche de lieux d'habitations, mettra en danger la vie d'enfants fréquentant un espace de loisirs. Il est avancé par l'entrepreneur de ces travaux qu'un aménagement futur d'espace équin en vue des jeux olympiques de 2024. Ce qui reste à prouver car aucune inscription de ce type n'est enregistrée pour cette manifestation.

Pour l'heure, nous ne voyons aucun intérêt pour les habitants de Fontenay en Parisis car il s'agit d'un projet purement personnel et commercial entrepris par un habitant de la commune et qui à moyen terme n'apportera qu'un paysage défiguré par un amas de terre sans aucune garantie réelle sur le projet équin.

M et Mme CREUSOT